

Séance du 12 novembre 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : M. Claude THABUIS
Rapporteur : Mme Nadège CHATEL

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, , Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Taylor DEVOUASSOUX, Thierry Alain BETHAZ, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Théo LOMBARD (Procuration à S. BERGUERRE BUISSON), Saïda HADDOUR (Procuration à C. THABUIS), Sonia MOKEDDEM (Procuration à L. POTUER GABRION), Catherine COLLOMB (Procuration à S. SERMONDADAZ), Jean-Michel REBET (Procuration à P. DUCIMETIERE), Nicole RANNARD (Procuration à V. DANG VAN SUNG)

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Modification de la convention d'occupation précaire de locaux communaux situés 84 rue du Faucigny avec le « Club Alpin Français de La Roche-sur-Foron / Bonneville » (CAF)

Dans le cadre de sa politique de promotion des activités sportives et culturelles liées à la montagne, la Commune de La Roche-sur-Foron a signé une convention d'occupation précaire avec le « CAF » pour l'occupation de locaux communaux situés 84 rue du Faucigny, le 17 juin 2024.

Ces locaux étant partagé par d'autres associations, il convient de préciser l'usage de chaque espace pour garantir une cohabitation harmonieuse entre chaque occupant. Les autres dispositions mentionnées dans la convention restent inchangées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.2121-29,
Vu la délibération n°DCM2024.06.05/09 du Conseil Municipal en date du 5 juin 2024 approuvant les termes de la convention d'occupation précaire du local communal situé 84 rue du Faucigny avec le « CAF »,
Vu la convention d'occupation précaire signée le 17 juin 2024 entre les parties,

Considérant la nécessité de préciser les espaces utilisés par le « CAF » dans ce bâtiment,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la modification de la convention de mise à disposition de locaux sis 84 rue du Faucigny pour le « CAF » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite modification de la convention et tout document s'y rapportant.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 18 novembre 2025
Pierick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 12 novembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Claude THABUIS

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Claude Thabuis, the Secretary of the session.

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20251112-DCM2025-1112-04-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception en préfecture : 18/11/2025

Le Maire,
Pierick DUCIMETIERE

